

— Nous sommes les serviteurs de la loi, mademoiselle, répondit le chef de la sûreté. Nous obéissons passivement.. On nous donne un mandat, nous le remplissons...

— Mais quelle est la raison de ce mandat ?

— Nous l'ignorons et, nous fût-elle connue, si nous n'étions point autorisés à vous l'apprendre, nous resterions muets...

-- Et cette obéissance passive, cette soumission aveugle, ne révolte point votre conscience ?

— La conscience ne saurait se révolter contre l'accomplissement d'un devoir, quel qu'il soit !

— Ainsi, reprit Honorine avec indignation, ainsi vous accomplissez un devoir en envahissant ma maison au milieu d'une foule recueillie, prête à conduire le corps de mon père à sa dernière demeure, et en lui arrachant ce corps ?

— Oui, mademoiselle, puisque la loi le voulait ainsi.

— La loi ! toujours la loi !... Mais, pour motiver l'intervention violente de ses représentants, on suppose donc qu'un crime s'est commis ici ?... Eh bien soit, seulement, s'il existe des soupçons je dois être la première à les connaître ! Vous m'avez dit de me tenir à votre disposition, vous avez mis près de moi un surveillant, vous posez les scellés jusque dans cette chambre ! Me croyez-vous assez dépourvue de bon sens pour ne pas comprendre que mon honneur est en péril ?... Je suis en cause, donc votre devoir est de me répondre et de m'éclairer. Vous avez un mandat du procureur de la République... Ce mandat doit être explicite. Je veux le voir... je veux le lire. Me le refuserez-vous ?

Le chef de la sûreté s'empressa de répondre :

— Je refuserai d'autant moins de vous satisfaire, mademoiselle, que la loi m'oblige à vous laisser copie de ce mandat.

En même temps il tira de son portefeuille un papier émanant du parquet, et le présentait à la jeune fille qui le saisit avidement.

— Lisez avec attention, mademoiselle, je vous en prie... continua le magistrat.

Honorine dévorait déjà les lignes suivantes :

“ Nous, procureur de la République du département de la Seine, officier de la Légion d'honneur, donnons mandat à monsieur le commissaire aux délégations judiciaires, à monsieur le chef de la sûreté et à monsieur le juge de paix du huitième arrondissement :

“ En ce qui concerne le premier, de se présenter à l'hôtel de feu M. le comte de Terrys, de s'opposer à l'inhumation et de faire conduire le corps à la Morgue, afin qu'il y soit soumis à l'autopsie.

“ En ce qui concerne le second, de prendre telles mesures qui lui sembleront convenables pour assurer le respect dû à la loi, mademoiselle de Terrys restant sous sa sauvegarde.

“ Et, en ce qui concerne M. le juge de paix, de poser les scellés sur tous les meubles, tiroirs, armoires et placards qui se trouvent dans la demeure de feu M. le comte de Terrys.

“ En foi de quoi, etc., etc...”

L'orpheline lut jusqu'au bout.

— Rien ! s'écria-t-elle avec désespoir quand elle eut achevé. Rien ! Pas un mot qui explique la cause ou du moins le prétexte de ces rigueurs inouïes et de ces hontes imméritées ! Je suis sous la sauvegarde de la loi, monsieur, et sous la vôtre, ce papier l'affirme... ajouta-t-elle en s'adressant au chef de la sûreté. Qui dit sauvegarde dit protection. Protégez-moi... Prenez pitié de moi... Éloignez de moi des doutes qui me torturent... Que se

passé-t-il ? — De quel nature sont les soupçons ? Croit-on que la mort de mon père soit le résultat d'un crime ?

— Je ne sais rien, mademoiselle...

— C'est impossible ! Vous devez savoir...

— Je ne sais rien...

— Mon Dieu, fit Honorine en se tordant les bras, toujours le doute !... l'horrible doute !... On croit à un crime, je le vois bien, mais quel est ce crime et qui accuse-t-on ?...

Pour la troisième fois le chef de la sûreté répondit :

— Je ne sais rien...

Mademoiselle de Terrys laissa retomber sa tête sur sa poitrine et fit un geste de suprême découragement.

Le juge de paix s'approcha des deux magistrats.

— Ma mission est terminée, messieurs.. leur dit-il.

— Nous n'avons plus rien à faire ici mademoiselle... reprit le chef de la sûreté. Notre rigoureux devoir est accompli...

Honorine releva brusquement la tête. Un éclair brilla dans ses yeux.

— Vous partez ? demanda-t-elle.

— Oui, mademoiselle.

— Ainsi, je suis libre et délivrée de toute surveillance ?...

-- Sans doute, mais...

— Ah ! il y a des restrictions ! interrompit la jeune fille avec une ironie mordante.

— Veuillez me laisser achever, mademoiselle... Vous êtes délivrée de toute surveillance, mais, jusqu'après l'autopsie du corps de M. de Terrys, il vous est enjoint de ne point vous éloigner de Paris et d'être prête à répondre au premier appel de M. le juge d'instruction, s'il juge à propos de vous entendre dans son cabinet...

La pâleur de l'orpheline redoubla.

— Le juge d'instruction ! répéta-t-elle. Que pourrait-il me vouloir et pourquoi m'appellerait-il ?

— Lui-même vous l'apprendra, car il me paraît certain que vous serez interrogé ; donc, je vous le répète, soyez prête à vous rendre au palais de justice...

Un frisson de colère effleura l'épiderme d'Honorine, cependant elle eut la force de dissimuler.

— Bien, monsieur ! dit-elle amèrement. Je conserve l'apparence de la liberté, mais au fond je suis prisonnière et, pour être occulte, la surveillance dont je serai l'objet n'en sera pas moins réelle... Tout ce qui se passe est tellement étrange que je vais finir par me croire accusée !... C'est bien...

Les magistrats quittèrent le premier étage et se rendirent à l'office où ils trouvèrent les domestiques consternés.

Philippe, le valet de chambre, n'était pas avec eux. Il se trouvait dans une autre partie de l'hôtel.

Ordre fut donné d'aller le chercher.

— Vos noms et prénoms ? lui demanda le juge de paix

— Philippe-Edouard Giret.

-- Vous étiez valet de chambre du défunt ?

— Oui, monsieur...

— Depuis longtemps ?

— Depuis douze ans.

— Vous êtes nommé gardien des scellés...

Le domestique s'inclina. Les noms et prénoms furent inscrits au procès-verbal, puis les magistrats se retirèrent.

A peine les trois mandataires du procureur de la république étaient-ils sortis de la chambre, que mademoiselle de Terrys ordonna à sa femme de chambre de l'habiller.